



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 24 DU SAMEDI 15/02/2025

Réunion du 10 février 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### NOTE AUX CLUBS

Les clubs doivent impérativement correspondre avec la Commission Seniors à l'adresse suivante : [seniors-loire@loire.fff.fr](mailto:seniors-loire@loire.fff.fr)

### COURRIERS RECUS

St Anthême : terrain enneigé et impossible d'inverser la rencontre en D4 Poule D du 8 février.  
La Fouillouse : demande de changement de date en D4 Poule E du 22 février : en attente de l'accord du club adverse.  
Roannais Foot 42 : changement de terrain en D2 Poule B du 16 février.  
Jonzieux/St Romain : demande l'inversion en D4 Poule E du 9 février, suite à terrain impraticable.  
Bords de Loire : accord pour l'inversion en D4 Poule E du 9 février.  
St Paul en Jarez : question sur le refus d'avancer la rencontre de D2 Poule A du 23 février : vous avez deux terrains.  
St Romain le Puy : accord pour changement d'horaire en D3 Poule C du 16 février.  
Abh : arrêtés municipaux sur les terrains du club.  
M. MAYOL Christophe (arbitre) : erreur sur le résultat en D3 Poule D du 2 février : soyez vigilant.  
St Christo Marcenod : demande d'avancer la rencontre de D3 Poule D du 23 février : en attente de l'accord du club adverse.  
St Marcellin en Forez : problème de planning pour le 9 mars.  
Asa. Chambon Feugerolles : changement de terrain en coupe Valeyre/Léger du 9 février.  
St Ferreol : demande le report du match de coupe Valeyre/Léger du 9 février : vous devez inverser la rencontre.  
Forez Roannais : changement de terrain pour les matchs retour en D2 Poule B.  
Asptt. St Etienne : déclare forfait général en D5 Poule E : transmis aux « Règlements ».

### NOTE AUX CLUBS

Les clubs de **D5 Poule E** sont priés de noter le **forfait général de l'Asptt. St Etienne**.

Le match n°29158597, en **D5 Poule E**, du **16 février**, **St Chamond Feu Vert 2 – Asptt. St Etienne**, est annulé suite au **forfait général de l'Asptt. St Etienne**.

### RAPPEL AUX CLUBS

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

### RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32ème de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).